

Formulaire type de référendum: quelques explications

Commentaire: *les présentes explications ont une valeur de recommandation. Leur respect garantit qu'un référendum répond aux exigences formelles habituelles. Ce sont les dispositions du règlement d'organisation de la commune, de la loi sur les communes et, le cas échéant, de la législation cantonale sur les droits politiques qui sont déterminantes pour juger de la validité formelle et matérielle d'un référendum.*

1 Titre: «Référendum contre...». Le terme de «référendum» devrait dans tous les cas figurer sur le formulaire! Les affaires pouvant donner lieu à un référendum sont précisées dans le règlement d'organisation.

2 Contenu de la demande: *il convient de nommer dans tous les cas l'arrêté contre lequel le référendum est dirigé. Il n'est pas nécessaire de motiver la demande.*

3 Liste des signatures: *afin que l'identité des signataires puisse être vérifiée et confirmée sans aucun doute possible, les électeurs doivent inscrire de façon manuscrite, en caractères lisibles, leurs noms et prénoms, date de naissance et adresse de domicile. Ils doivent dans tous les cas signer de leur main. La liste des signatures doit figurer sur la même page que la demande, ce qui signifie que le formulaire de référendum ne peut comporter qu'une seule page.*

4 Mentions légales: *la mention des dispositions de droit pénal pertinentes (art. 281 et 282 CPS) est obligatoire. D'autres indications, telles que le nombre de signatures nécessaires à l'aboutissement du référendum sont facultatives. Ce nombre (p. ex. 5% des électeurs) est prévu par le règlement d'organisation.*

5 Délai référendaire: *l'échéance du délai référendaire doit obligatoirement être indiquée.*

6 Attestation de la qualité d'électeur: *l'attestation de la qualité d'électeur est remplie par l'officier public compétent (préposé au registre des électeurs) qui certifie ainsi le droit des signataires à voter.*

7 Comité référendaire: *il n'est pas obligatoire de faire figurer le comité référendaire.*

8 Délai et adresse pour l'envoi: *il est recommandé d'indiquer jusqu'à quelle date et à quelle adresse le formulaire de référendum signé doit être envoyé. Le délai doit être fixé de façon à garantir la réception de la demande par la commune dans les délais.*